

Treizième session du groupe de travail de  
l'Examen périodique universel  
(21 mai – 4 juin 2012)

Maroc

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le mardi 22 mai 2012 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

1/ La France salue les avancées et les réformes courageuses réalisées par le Maroc depuis plusieurs années, et notamment l'adoption en 2011 d'une nouvelle Constitution, qui contient des garanties fortes en matière de droits de l'Homme.

La France recommande au Maroc de poursuivre la **mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution**, afin d'assurer le plein respect des droits de l'Homme.

2/ La France note avec satisfaction qu'un dialogue national a été initié en vue de la mise en place d'un nouveau Code de la presse. Nous recommandons au Maroc de supprimer de ce code les peines privatives de liberté et de revoir les dispositions pénales en matière de liberté d'expression, afin de garantir qu'aucun journaliste ou défenseur des droits de l'Homme ne puisse être arrêté pour le simple fait d'avoir exprimé son opinion.

3/ Afin de traduire en droit le moratoire sur les exécutions existant depuis 1993, la France recommande au Maroc de commuer l'ensemble des condamnations à mort en peines de prison, d'abolir définitivement la **peine de mort** et de ratifier le second protocole au PIDCP.

4/ Enfin, la France recommande au Maroc de prendre les mesures nécessaires afin de garantir le plein respect des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste, et notamment les droits de la défense et le non-recours à la torture.

Je vous remercie./.